

A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES CHEFS D'ENTREPRISE DE BAYEUX INTERCOM

Madame, monsieur,

Notre pays est actuellement confronté au développement de l'épidémie de COVID-19.

Des répercussions importantes sur la population et les activités économiques sont attendues voire se font déjà sentir pour certains.

Sur notre territoire les activités touristiques sont bien évidemment les plus immédiatement concernées. Mais plus largement l'ensemble des entreprises peuvent connaître des difficultés liées à la situation de leur personnel, de leurs clients, de leurs approvisionnements, ...

Afin de gérer au mieux cette situation inédite, il est essentiel que chacun dispose de la meilleure information possible concernant les dispositifs d'aides susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin.

C'est pourquoi, j'ai souhaité réunir ce matin un certain nombre d'entre vous avec Madame la Sous-Préfète et les services de l'Etat (DGFIPP et DIRECCTE) et vous transmettre à tous dès à présent l'ensemble des dispositions et des contacts pouvant vous être utiles.

Les mesures de soutien immédiates mises en place par l'Etat :

- 1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) ;
- 2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- 3. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France** (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires** ;
- 4. La mobilisation de Bpifrance** pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- 5. Le maintien de l'emploi dans les entreprises** par le dispositif **de chômage partiel simplifié et renforcé** ;
- 6. L'appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- 7. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus** comme un **cas de force majeure** pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Contacts

Contact Guichet Unique :

02.31.38.42.96 ou 02.31.38.42.98

ddfip14.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

Contact DIRRECCTE (chômage partiel simplifié) :

service activité partielle norm-ud.activitepartielle@direccte.gouv.fr 02.31.47.74.40

DIRECCTE norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02.32.76.16.60

En pièces jointes

- Note d'information de la Préfecture sur **les modalités de contact du guichet unique mis en place** et sur les **mesures d'accompagnement** mobilisables.
- **Questions / réponses pour les entreprises et les salariés** (concerne les mesures de sécurité, d'organisation et la gestion des personnels : absences, dispositif de chômage partiel, ...)

Autres dispositions

Les dispositifs de la Région restent mobilisables, notamment le dispositif **ARME** visant à soutenir les entreprises en difficulté.

Les services de **Bayeux Intercom restent à votre écoute pour vous informer** et vous orienter si nécessaire, qu'elle que soit votre activité :

Activité touristiques :

service développement touristique Charlie Deschamps 02 31 51 65 30 /
deschamps.c@bayeux_intercom.fr

Service développement économique :

Commerces : Alexandra Marie-Savinelli – manager du commerce 02 50 59 70 05 /
mariesavinelli.a@bayeux-intercom.fr

Artisanat, industrie et service : Anita Guérard – chargée de développement économique 02 31 51 63 07 / guerard.a@bayeux-intercom.fr

Patrick Gomont

Président de Bayeux Intercom